

Réunion du 21 décembre 2023 au 22 décembre 2023

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants****S104**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,**VU** le Code du sport,**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional le 19 octobre 2023,**CONSIDERANT** l'avis du CESER**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,**CONSIDERANT** la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 8 095 000 € d'autorisations de programme et de 5 427 827 € en crédits de paiement d'investissement au titre du programme S104 - "Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Ces élus ne prennent pas part au vote : Didier REVEAU, Ludovic HOCBON et Philippe HENRY.

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

